



AGENCE **SEINE IMMO**

## BAREME DES HONORAIRES APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> Janvier 2026

T.V.A. 20% - Prix affichés en vitrine avec honoraires d'agence inclus

### HONORAIRES DE TRANSACTION

#### Vente de Locaux à usage d'habitation, professionnel ou commercial :

- 0 à 80.000 euros..... Forfait 4.500 € T.T.C. maximum
- 81.000 à 120.000 euros..... Forfait 7.000 € T.T.C. maximum
- 121.000 à 199.999 euros..... Forfait 9.000 € T.T.C. maximum
- Au-delà de 200.000 euros..... 4.50 % T.T.C. maximum (\*)

(\*) Les honoraires sont calculés selon la tranche correspondant au prix de vente. Les tranches ne sont pas cumulatives

#### Vente de terrains:

- 8% T.T.C. maximum

#### Vente de biens en viager:

- 6% T.T.C. maximum

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon ce qui a été prévu au mandat confié par le vendeur ou par l'acquéreur.

### HONORAIRES GESTION LOCATIVE

#### Location non meublée

- 7.80 % TTC maximum du montant des sommes encaissées

#### Location meublée

- 9.60 % TTC maximum du montant des sommes encaissées

#### Immeuble en totalité (monopropriété)

- 6 % TTC maximum du montant des sommes encaissées

### HONORAIRES DE LOCATION

#### Location de biens à usage d'habitation principale: conformément au Décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014

##### Honoraires maximum à la charge du locataire :

- Honoraires de visite – Constitution du dossier du locataire – Rédaction d'acte
- Réalisation de l'état des lieux

	Zone non tendue	Zone tendue	Zone très tendue
--	-----------------	-------------	------------------

8 € TTC/m <sup>2</sup>	10 € TTC/m <sup>2</sup>	12 € TTC/m <sup>2</sup>
3 € TTC/m <sup>2</sup>	3 € TTC/m <sup>2</sup>	3 € TTC/m <sup>2</sup>

##### Honoraires maximum à la charge du propriétaire :

- Honoraires d'entremise et de négociation
- Réalisation de l'état des lieux

8 € TTC/m <sup>2</sup>	10 € TTC/m <sup>2</sup>	12 € TTC/m <sup>2</sup>
3 € TTC/m <sup>2</sup>	3 € TTC/m <sup>2</sup>	3 € TTC/m <sup>2</sup>

#### Location de locaux à usage commercial ou de bureaux: Ces honoraires sont à la charge du Locataire

- 12% TTC maximum du loyer annuel hors taxes hors charges
- Rédaction d'acte 200 € TTC maximum
- Réalisation de l'état des lieux 3 € TTC/m<sup>2</sup>